



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 52614

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'acouphène et l'hyperacousie, deux troubles de l'audition trop souvent oubliés, survenant, en général, lors de certaines pratiques de loisir (discothèques, concerts de musique amplifiée), et qui sont à l'origine de conséquences psychosociales graves. L'acouphène va de la gêne légère ou supportable (6 à 10 millions de personnes) à l'entrave profonde de toute existence psychosociale (300 000 personnes en France). Chaque année, on déplore 200 000 nouveaux cas d'acouphène, dont 65 % sont essentiellement des jeunes à la suite d'un traumatisme acoustique. La pharmacologie de l'acouphène et de l'hyperacousie comprend essentiellement des antidépresseurs et des hypnotiques. Il n'existe donc aucun traitement médicamenteux spécifique. L'association de patients France acouphène se bat depuis 1992 pour faire reconnaître la gravité de ce handicap. Quelques rares avancées, encore insuffisantes, ont pu être constatées, telles que l'apparition de l'acouphène dans les programmes officiels de médecine et d'audioprothèse. Il lui demande, en conséquence, dans un objectif de santé publique, d'instaurer une véritable politique de prévention, d'engager une politique de recherche et de permettre un meilleur remboursement des matériels audioprothétiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Decool](#)

Circonscription : Nord (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52614

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9647